GESTION DE LA VOIRIE NATIONALE

(TABLEAU INDICATIF)

Bien que l'État soit propriétaire du tréfonds entre alignements, il n'entretient, en agglomération, que les ouvrages nécessaires à la circulation générale.

Le tableau indicatif ci-après présente les domaines d'intervention des services de l'État, Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et de la Ville de ROUEN en ce qui concerne l'entretien et l'exploitation des ouvrages sur la voirie nationale.

Compte tenu des transferts de compétence en cours concernant la gestion des Routes Nationales, ces dispositions, issues de la pratique, peuvent être modifiées. Celles-ci feront l'objet, en temps opportun, de conventions spécifiques entre les parties.

I – Cas général des Routes Nationales :

RN 14, RN 15, RN 28 (de la sortie des pompiers à la place St Hilaire), RN 31 (à l'Est de l'échangeur de La Petite Chartreuse), RN 138, RN 2028, hors emprise des voies TEOR

Responsable | Observations **Domaine** d'intervention 19 Chaussées DDE Structure et couche de roulement, de caniveau à caniveau ou fil d'eau. Hors voie TEOR en site propre (RN 15) Structure et revêtement, y compris 2°) Trottoirs, contre-allées, Ville bordures et caniveaux îlots 3) Signalisation verticale: de police (intersection, Ville danger, prescriptions et indications) de direction **DDE** Portiques + mâts (autres que « Decaux » et mentions locales) Nota: un inventaire contradictoire Ville Mentions locales (panneaux blancs) + devra être fait tous panneaux « Decaux » En cas de réfection du revêtement de la 4) Signalisation horizontale Ville chaussée, le rétablissement de l'ensemble des marquages est à la charge de la DDE 59 Éclairage Sauf dans la trémie (PSGR) du bas du Ville Bd des Belges : DDE 6°) Feux de trafic Ville CAR pour la voie TEOR (RN 15) 7°) Espaces verts, arbres Ville d'alignement 89 Mobilier urbain Ville Conventions de concession pour certains mobiliers Ville 9°) Garde-corps et barrières **DDE** Garde-corps des murs de quai rive droite bordants la RN 15 10°) Assainissement pluvial Ville Pour les avaloirs, les décantations Pour les réseaux principaux, les CAR branchements et les regards

.../..

11) Ouvrages d'art :		
- Ponts	DDE	
- Murs de soutènement	DDE	Murs de quai rive droite bordants la RN 15
- Trémies :		
* du parking de la Bourse	Ville	Quai Pierre Corneille à quai du Havre Convention du 30/09/1953
* PSGR du Bd des Belges	DDE	Quai du Havre au quai Gaston Boulet
* Corneille	Ville	Quai de Paris à quai Pierre Corneille et place de la République au pont Corneille Convention du ??????
* Gambetta	Ville	Quai de Paris au Bd Gambetta Convention du 01/07/1991
* Saint Éloi	Ville	Quai du Havre, prolongeant la trémie du parking de la Bourse Convention du 26/02/1996
* Jean Rondeaux	À définir	Sud III à Bd de l'Europe
* Pasteur	CAR	DDE pour la chaussée
12°) Nettoiement	Ville	
13) Viabilité hivernale	Ville	La DDE intervenant éventuellement ultérieurement

II – Cas des autoroutes, voies express et voies rapides urbaines:

A 150, RN 28 (pont Mathilde, voie rapide Est, rocade Nord-Est), RN 31 (de la rocade à

la Petite Chartreuse), POUR LA RN 338 (SUD III): VOIR CONVENTION SPECIFIQUE **Domaine** Responsable Observations d'intervention 19 Chaussées **DDE** 29 Trottoirs, aires de DDE stationnement, séparateurs 3) Signalisation verticale: de police **DDE** de direction **DDE** 4) Signalisation horizontale **DDE** A 150 : viaduc des barrières du Havre au 5°) Éclairage DDE Mont Riboudet et à la rue Nansen RN 28 : rocade du pont SNCF jusqu'au tunnel de la Grand'Mare Ville Reste des installations : RN 28, de la tête Sud du pont Mathilde au bd Gambetta et au pont SNCF 6°) Feux de trafic **NEANT** Ville 7°) Espaces verts 10°) Assainissement pluvial **DDE** 11°) Ouvrages d'art : DDE A 150 : viaduc des Barrières du Havre RN 28: pont Mathilde, passages inférieurs et supérieurs, tunnel DDE + Ville RN 28 : trémies de la voie rapide, suivant convention du 24/01/1984 RN 28 : pont-rail de la voie rapide SNCF A 150 : passage inférieur de la bretelle CAR des Barrières du Havre POUR LES BRETELLES D'ACCES (TETES NORD ET SUD DU PONT MATHILDE, VOIE RAPIDE EST, SUD III), DES PLANS PARTICULIERS JOINTS EN ANNEXE PRECISENT LES LIMITES DE CES BRETELLES ET DE L'ENTRETIEN CORRESPONDANT AVEC, LE CAS ECHEANT, LES PARTICULARITES RENCONTREES 12°) Nettoiement DDE 13°) Viabilité hivernale **DDE**